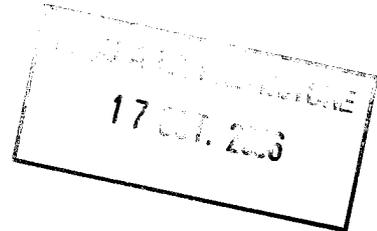


**Service instructeur**  
Service Environnement et Agriculture

N° *Ce/11006*

**Service consulté**



**Désignation des Conseillers Généraux  
au sein des associations foncières**

Résumé : *Il est demandé de désigner deux Conseillers Généraux qui siègeront en qualité de membres des bureaux des associations foncières de BERGHEIM et KIENZHEIM.*

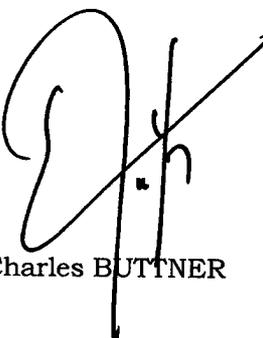
Le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 a modifié les dispositions applicables aux associations syndicales. Il prévoit notamment qu'un Conseiller Général est désormais membre des bureaux des associations foncières.

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'association foncière de BERGHEIM et de KIENZHEIM, le Préfet me demande de désigner un Conseiller Général.

Je vous propose de désigner, avec leur accord, en qualité de membre du bureau de l'association foncière de :

- BERGHEIM : M. Pierre SCHMITT
- KIENZHEIM : M. Henri STOLL

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Charles BUTTNER